

<b>THEMATIQUE : PETITE ENFANCE</b>	SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires
------------------------------------	---

**Action 6 : Assurer la montée en charge de la mission du Relais Petite Enfance avec le guichet unique, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)**

Rappel du diagnostic

- Une compétence petite enfance assurée par la collectivité avec la gestion directe du RPE itinérant et de 2 EAJE à terme couvrant tout le territoire
- Une offre de service RPE limitée en raison du manque de moyens humains
- Recrutement d'un animateur RPE avec une augmentation du temps de travail dédié
- Mise en place du SPPE Service Public Petite Enfance à compter de janvier 2025 pour les collectivités
- Des outils de communication sur les offres d'accueil de la petite enfance sur le territoire pas suffisamment connus des familles
- Une paupérisation des familles qui peuvent avoir des freins en accueil collectif et individuel

Descriptif de l'action

Faire évoluer les missions du RPE vers les orientations du nouveau service public de la petite enfance avec des missions d'observatoire et de guichet unique en favorisant l'ouverture des modes d'accueil de qualité à tout public

Objectifs de l'action

- 1) Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance
- 2) Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel

Évaluation de l'action

Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Un service identifié et efficace du RPE	1) Taux de fréquentation du RPE
2) Renforcer les missions du RPE avec l'organisation d'un guichet unique	2) Evolution du nombre de demande des familles traitées via le guichet unique
3) Mettre en place une veille proactive autour des besoins des familles avec la participation à l'observatoire départemental de la Petite Enfance	3) Evolution du nombre et typologie des familles sans solution d'accueil (horaires atypiques...)
	4) Satisfaction des familles, des partenaires

Référent (e) de l'action

Le / La chargé(e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**  
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**  
Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique de l'expert (e) petite enfance et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico - sociaux du Pôle Développement des Solidarités

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural

Démarrage de l'action

Fin 2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030